

# Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Assassinat d'un joueur de musette (encore !), Bourbonnais, 1740

Interrogé ou q'estoie le trois fevrier dernier  
 Jourd'ict Blaise  
 a dit quil estoit au Bourg de romme  
 Interrogé si le trois fevrier dernier Jourd'ict  
 Blaise q'arriva au Bourg de Lujal  
 a dit que non  
 Interrogé si led. Jours trois fevrier dernier  
 au Bourg de Lujal il ny fit pas rencontre du  
 Nomme Andre Joueur de musette, du village des  
 Bours parvoiffes de Mavillat  
 a dit n'avoit pas fait rencontre d'ict. Andre  
 Interrogé si le lendemain par led. Andre Joueur  
 de musette du village des Bours parvoiffes de Mavillat  
 Equi a vous avoit dit qu'il n'avoit pas  
 a dit ne pas connoitre led. Andre Bourgeois  
 Interrogé si le trois fevrier dernier Jourd'ict  
 Blaise estant au Bourg de Lujal, il n'avoit pas  
 fait voir quelque Brete, avec le Nomme Andre  
 Joueur de musette du village des Bours parvoiffes  
 de Mavillat, si il n'avoit pas vu par le Bourg de  
 de la musette  
 a dit n'avoit pas esté led. Jours trois fevrier  
 dernier au Bourg de Lujal, et par connoitre led.  
 Andre Joueur de musette.  
 Interrogé si led. Jours trois fevrier dernier  
 Estant au Bourg de Lujal par le soir, apres  
 avoir esté au Nomme Andre Joueur de musette  
 parvoiffes du village des Bours parvoiffes de Mavillat  
 le Bourg de de la musette quil tenoit de la main  
 Droite, il ne porty pas deiffours son habit  
 une baguette, si de la main gauche il  
 n'en porta pas un coup au Andre, de quel costé  
 il tomba par terre  
 a dit ne pas connoitre led. Andre, et n'avoit pas  
 esté led. Jours au Bourg de Lujal

### ***Transcription n° 107***

---

Interrogé où il estoit le trois février dernier  
jour de Saint-Blaise

A dit qu'il estoit au bourg de Ronnet

Interrogé si le trois février dernier jour de Saint-  
Blaise, il ne vint pas au bourg de Terjat

A dit que non

Interrogé si ledit jour trois février dernier, estant  
au bourg de Terjat il ne fit pas rencontre du  
nommé André, joüeur de muzette du village des  
Baux paroisse de Marcillat

A dit n'avoir pas fait rencontre dudit André

Interrogé s'il ne connoist pas ledit André joüeur  
de muzette du village des Baux paroisse de Marcillat  
et qui a pour surnom celui de Bougaroux

A dit ne pas connoitre ledit André Bougaroux

Interrogé si ledit jour trois février dernier, jour de Saint-  
Blaise, estant au bourg de Terjat, il n'eut pas  
quelque bruit avec le nommé André,

joüeur de muzette du village des Baux paroisse  
de Marcillat, et s'il ne luy arracha pas le bourdon  
de sa muzette

A dit n'avoir pas esté ledit jour trois février  
dernier au bourg de Terjat, et ne pas connoitre led[it]  
André joueur de muzette

Interrogé si ledit jour trois février dernier  
estant au bourg de Terjat sur le soir, et après  
avoir ôté au nommé André joüeur de muzette  
paroisse du village des Baux, paroisse de Marcillat  
le bourdon de sa muzette qu'il tenoit de la main  
droite, il ne sorty pas de dessous son habit  
une bayonnette, et si de sa main gauche il  
ne porta pas un coup audit André, duquel coup  
il tomba par terre

A dit ne pas connoitre ledit André, et n'avoir pas  
esté ledit jour au bourg de Terjat

### ***Commentaire n° 107***

---

Nous voici en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1740 pour être précis, dans la paroisse de Terjat en Bourbonnais (actuel département de l'Allier). La fête de la Saint-Blaise, le 3 février, a été endeuillée par l'homicide d'un *joüeur de muzette*. Le dossier de l'affaire, constitué de la plainte, des convocations de témoins, des divers procès-verbaux, de l'information (audition des témoins), de l'interrogatoire du prévenu, etc. constitue la matière de cette livraison (A.D. Allier, 2B NC 105/2). Cette cote m'a été communiquée par M. Bruel, qui est chargé de classer ce fonds : dans certains départements, les archives judiciaires d'Ancien Régime ne sont pas encore complètement inventoriées et classées.

La scène survenue en ce bourg est racontée avec force détails par un témoin :

Antoine Rabannet, charpentier, âgé d'environ 19 ans, demeurant au bourg de Terjat [...] dépose [...] que le trois du mois de février dernier sur le soir, et au commencement de la nuit, Georges Gayet habitant du bourg de Terjat, estant audit bourg avec un nommé André, joueur de muzette, dont il ne scait pas le surnom, et qu'il a néanmoins ouy dire estre du village des Baux paroisse de Marcillat ; ledit André s'en alloit et ledit Gayet le poursuivoit pour l'obliger de jouer de sa muzette, ledit André s'excusoit et refusoit de vouloir jouer, sur ce qu'il avoit promis d'aller à un mariage ; ledit Gayet luy osta le bourdon de sa muzette qu'il tenoit de sa main droite, ledit Gayet luy dit pour lors avance donc je te renderay ton bourdon, ledit André s'estant avancé pour reprendre son bourdon, pour lors le déposant vit que ledit Gayet porta un coup audit André de la main gauche, ne put ledit déposant distinguer l'arme que ledit Gayet avoit à la main gauche, dont il porta le coup audit André, parce qu'il commençoit d'estre nuit, mais le déposant vit ledit André reculer de cinq ou six pas en arrière et tomber par terre, entendit qu'en tombant il cria : je suis mort...

C'est dans ce contexte que se place le document reproduit et transcrit : *George Gayet laboureur demeurant à Villecorps paroisse de Ronnet, âgé d'environ vingt et un ans* est interrogé par le magistrat instructeur. Commence alors un échange où tout se joue quasiment dès la première question. En effet, il s'agit de faire reconnaître par le prévenu l'intégralité de ses actions rapportées par les témoins. Ainsi les questions sont chronologiques, et de plus en plus longues. Elles semblent faire fi des réponses : quand bien même il nie être présent sur les lieux du crime, on continue de lui demander s'il n'a pas rencontré la victime, s'il n'a pas eu *du bruit* avec lui (rappelons qu'à cette époque, le bruit est synonyme de dispute)... Une fois que Georges Gayet a nié être présent sur le lieu du crime, il est contraint de nier tout ce qui suit. Cet échange de sourds ne fait guère avancer l'enquête.

Pourquoi donc notre cornemuseux s'est-il retrouvé sur le carreau ? Assez fréquemment, dans les campagnes d'Ancien Régime, on « invite » les musiciens à jouer d'une façon plutôt brutale, et le demandeur s'irrite fort d'un refus du ménétrier. Ici, pour le retenir, il lui arrache le bourdon de sa cornemuse – notons en passant que le vocable « bourdon » semble être connu de tous les témoins, ainsi que des magistrats. S'ensuit un coup de baïonnette qui laisse le cornemusier sur le tapis. Les protagonistes sont tous jeunes, autour de 20 ans, y compris la victime : la scène prend place au cours d'une réjouissance calendaire, à laquelle participent essentiellement des hommes jeunes (aucun témoin féminin n'apparaît). Seul le cabaretier qui abreuvait tout ce petit monde est quadragénaire.

Qu'advint-il ensuite du prévenu ? Une note laconique nous apprend qu'il est *décédé dans les prisons de Moulins*, avant de passer en jugement. Victime de la rigueur du temps (l'hiver est signalé comme exceptionnellement froid) ou des mauvais traitements de ses geôliers ? Nul ne saura...

Que tout cela convainque les cornemusiers d'aujourd'hui de la quiétude dont ils profitent : certes, les cachets sont faibles, mais le public est courtois !

À la relecture de cette chronique, je m'interroge sur le sobriquet affecté à la victime : *André, joueur de muzette du village des Baux paroisse de Marcillat et qui a pour surnom celui de Bougaroux*. Faut-il comprendre *Bougaroux*, comme la déformation de *Bagarroux* ?? Mic Baudimant m'a toujours raconté avoir entendu parler, lors de ses collectes en Montluçonnais, d'un musicien surnommé sobrement *Dangereux*...

Ne soyons pas trop angéliques envers nos cornemuseux : ils savaient aussi se défendre, le bourdon en main (cf. livraisons n°50 et 68) !

#### Mots-clés

Bourbonnais / XVIIIe / Musique / Cornemuse / Justice / Manuscrit / Violence